

DIRECTION

Gilles RODE, Directeur Général

Isabelle DANCE, Responsable Administrative et Financière

Hervé TOGNET-BRUCHET, Responsable Pédagogique

RELATIONS ET CONSEILS ENTREPRISES

Conseillers formation

Laurent DE MONTGOLFIER - 04 79 65 16 26

Cédric GOUTAUDIER - 04 79 65 96 65

Lydia LEFEVRE - 04 79 65 16 23

Formations inter-entreprises techniques et sécurité, prévention, environnement

Diane BELLANGREVILLE - 04 79 65 25 46

ASSISTANCE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE

Formations certifiantes/qualifiantes Techniques

Céline BELLEMIN - 04 79 65 25 47

Formations inter-entreprises techniques et sécurité, prévention, environnement

Sandrine REGAZZI - 04 79 65 16 22

Formations Management, Gestion et Administration des entreprises

Sophie REVEILLAULT - 04 79 65 16 28

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Soudage, Chaudronnerie, Tuyauterie : Charlotte BATALLER - Florian BOTH - Sullivan LEFEVRE

Maintenance, électrotechnique, technologies industrielles, conduite d'équipements : Mickaël BARATTA

Productique, Mécanique et Usinage : Sébastien GELY

REFERENT HANDICAP

Olivier MARTINET - 04 79 65 05 36 — o.martinet@formation-industries-savoie.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous invitons à prendre connaissance et à télécharger le règlement intérieur à partir du QR code ci-dessous :
(source : www.formation-industries-savoie.fr > onglet salariés /règlement intérieur des Apprenants de l'AFPI)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

UIMM

PÔLE FORMATION
Savoie

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS



AFPI Savoie

131 rue de l'Erier

73290 La Motte-Servolex

www.formation-industries-savoie.fr

tél 04 79 65 16 20

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 16h

VIE PRATIQUE

Accès des véhicules : grand portail de l'entrée principale.

L'accès des piétons et cyclistes : petit portail

Restauration

Un espace de pause-détente est réservée à tous les apprenants (personnes en formation) au R+3 avec la possibilité de réchauffer et de prendre ses repas dans une salle avec terrasse.

A proximité du 131 rue de l'Erier : Cafétéria « Le Repère » ou Restaurant « Chez Duch »

Tabac

Il est strictement interdit de fumer dans et devant les locaux.

L'usage du tabac est « toléré » dans les espaces aménagés et signalés à cet effet (voir plan des bâtiments).

Circulation dans les ateliers

Toute personne non équipée des EPI nécessaires doit circuler dans les allées de circulation bleues « protégées » des ateliers.

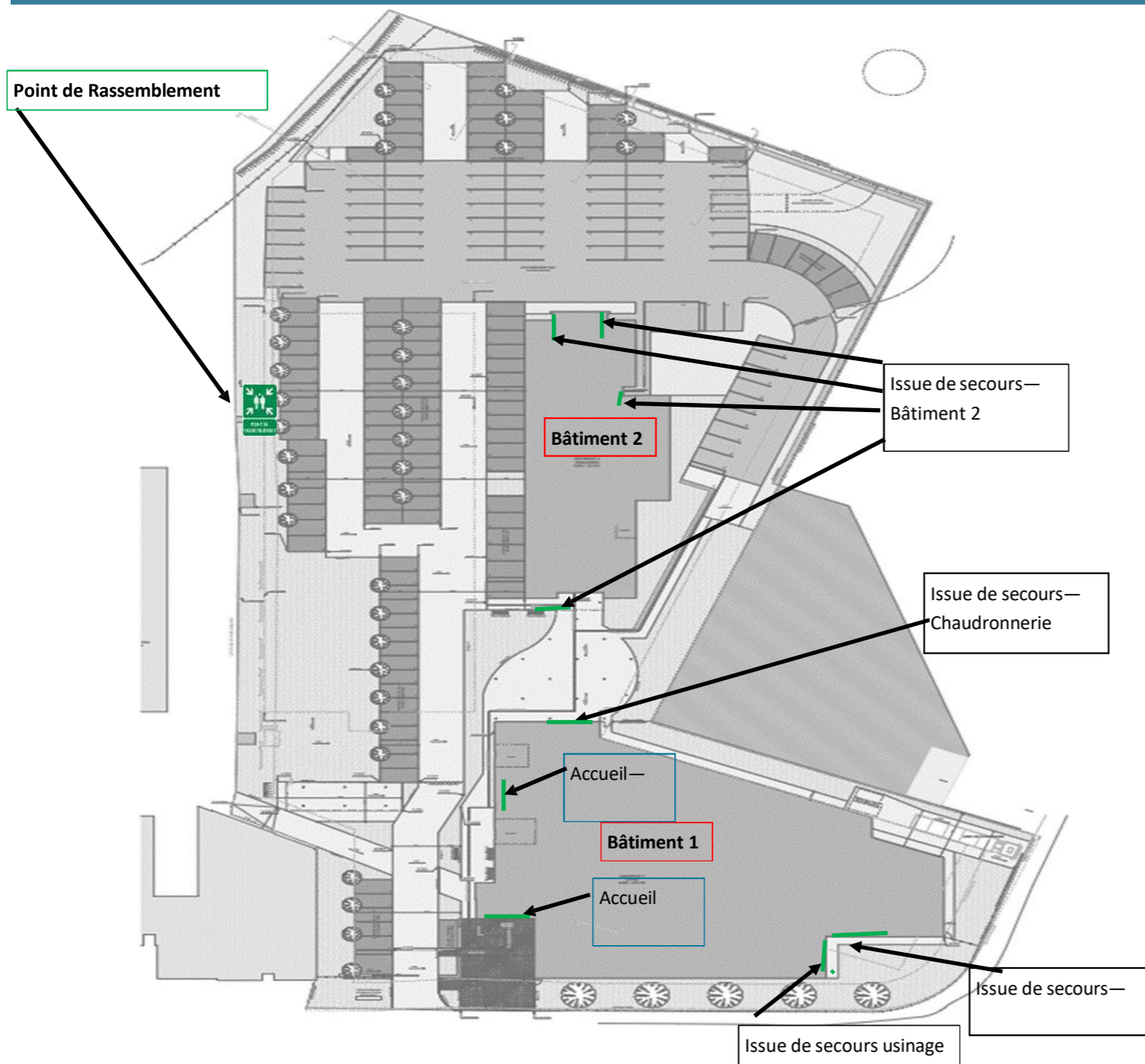
Rien ne doit être stocké, même provisoirement dans ces zones ainsi que dans les zones rouges, visant à garantir l'accessibilité aux matériels de sécurité.

Matériel de sécurité

L'ensemble des matériels de sécurité (extincteurs, issues de secours, plans, alarmes, trousse de secours, défibrillateurs) doit être respecté, maintenu accessible et en bon état de fonctionnement. Toute constatation de non-respect ou de détériorations doit être signalée.

Un système de vidéoprotection est installé sur le site pour assurer la sécurité des usagers du pôle formation UIMM.

ISSUES DE SECOURS ET POINT DE RASSEMBLEMENT



- Vous trouverez à chaque intersection de couloirs, et à chaque étage le plan du bâtiment.
- En cas d'alarme évacuation, EVACUER par l'issue de secours accessible la plus proche.
NB : **Ne jamais revenir en arrière.**
- Si vous vous trouvez dans les étages vous devez **utiliser les escaliers. Il ne faut pas utiliser l'ascenseur.**
- Les personnes ne pouvant pas évacuer par leurs propres moyens (PMR) devront se signaler à l'aide de l'interphone PMR situé au niveau des paliers des escaliers à chaque étage.
- Le **point de rassemblement** est situé au fond du parking sur la gauche.

CONFIDENTIALITE PROFESSIONNELLE

Tout stagiaire fréquentant la structure est soumis à la confidentialité professionnelle. Il est tenu de ne pas divulguer à l'extérieur des informations concernant la structure, les employés ou les travaux effectués.

NB : Tous les apprenants sont tenus de se conformer au règlement intérieur pendant toute la durée de leur formation.

CONSIGNES DE SECURITE

CONSIGNES « INCENDIE ET EVACUATION » (Départ de feu, fumées ...)

Tous les bâtiments sont équipés de systèmes d'alarmes incendie.

Un déclencheur manuel d'alarme se trouve auprès de chaque issue de secours.

En cas de découverte de départ de feu :

1. **PROTEGER** les personnes en danger immédiat
2. **DECLANCHER** l'alarme générale d'évacuation à l'aide des déclencheurs manuel le plus proche
3. **ACTIONNER** les arrêts d'urgences (électricité, gaz, fluide...) si nécessaire (pour les plateaux techniques)
4. **INTERVENIR** (si possible) sans se mettre en danger à l'aide de l'extincteur le plus proche du départ de feu
5. **ALERTER** ou FAIRE alerter les POMPIERS (18) et les EPI de la zone
6. **Suivre les instructions d'évacuation suivantes**

En cas d'audition du signal d'alarme :

7. **SORTIR** de la pièce en fermant les fenêtres et la porte (**SANS LA VEROUILLER**)
8. **EVACUER par l'issue** de secours accessible la plus proche
9. Si vous ne pouvez pas évacuer par vos propres moyens. Dirigez-vous vers les espaces d'attente sécurisé et manifestez votre présence par l'interphone
10. **UTILISER les escaliers. NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR**
11. Se rendre au point de rassemblement (situé au fond du parking)



CONSIGNES « ACCIDENT » (Malaises, brûlures, traumatismes, inconscience ...)

En cas de découverte d'une situation d'accident :

1. **PROTEGER** les personnes en danger immédiat en commençant par soi-même
2. **ALERTER :**
 - ⇒ Un SST
 - ⇒ Les secours « **SAMU** » en composant le 15
3. **SECOURIR** la victime si possible ou à défaut maintenir la protection

En attendant l'arrivée d'un formateur ou SST :

SECOURIR la victime si possible ou à défaut, maintenir la protection

1. **PREPARER** l'accueil des SST et des secours
2. **INFORMER** le chargé de la prévention ou à défaut la direction

A l'arrivée d'un SST ou des Secours :

SE TENIR à la disposition des SST ou des secours



CONSIGNES « INCIDENT » (Situation à risque, danger imminent, agression ...)

En cas de découverte d'une situation d'incident :

1. **PROTEGER** si nécessaire les personnes en danger immédiat, en commençant par soi-même
2. **S'ASSURER** de la sécurité des apprenants dont il a la charge
3. **PREVENIR** le chargé de prévention ou à défaut la direction
4. **INTERVENIR** si possible, en supprimant la situation à risque ou en rendant impossible tout contact entre l'individu et le danger potentiel.

En cas de d'information d'une situation d'incident :

1. **SE RENDRE** sur les lieux de l'incident
2. **PROTEGER** si nécessaire, les personnes en danger immédiat en commençant par soi-même
3. **PREVENIR** le chargé de prévention ou à défaut la direction
4. **MAINTENIR** l'action de protection en attendant l'arrivée du chargé de prévention
5. **SE TENIR** à disposition du chargé de prévention lors de son arrivée, pour donner l'ensemble des informations pouvant être utiles